

COLLEGE DU KLOSTERWALD  
67220 VILLE

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**  
**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Article 1 : OBJET DU MARCHE**

Le marché porte sur l'organisation **d'un séjour de ski**.

Lieu : **La Plagne**

Période : **du 20 au 24/03/2023 – départ dimanche soir au vendredi soir (retour dans la nuit du vendredi au samedi)**

Durée : **5 jours, 4 nuitées**

Nombre de personnes : **139 personnes (130 élèves + 9 adultes)**

Ce marché comporte 2 lots :

- Lot n°1 : Transports
- Lot n°2 : Hébergement et activités

**Article 2 : ENGAGEMENT**

Le prestataire s'engage envers le Collège du KLOSTEWALD à exécuter les prestations ci-après désignées aux conditions stipulées sur le présent marché.

**Article 3 : ORGANISATION DE LA PRESTATION**

**3.1 Lot n°1 : Transport :**

- Transfert de VILLE à LA PLAGNE : transport en autocar de tourisme (frais de chauffeurs, frais de péages, frais de parking, taxes inclus)
- départ le dimanche soir à 22h à VILLE
- départ le vendredi soir de LA PLAGNE à 18h

**3.2 Lot n°2 : : Hébergement et activités**

L'offre comprendra :

- un hébergement en chambre 4 personnes (un étage pour les garçons et un étage pour les filles) pour 4 nuits, draps fournis
- la pension complète, restauration sous forme de buffet à volonté (dîner du dimanche au déjeuner du vendredi) et les goûters au retour du ski
- 20 heures de cours encadrés par niveau, ski et snowboard, pour les 130 élèves
- les forfaits ski
- la location du matériel : snowboard ou ski, casques, protections snowboard
- des animations extra sportives en fin d'après-midi et en soirée
- l'assurance annulation individuelle et groupe.

Personne à contacter pour tous renseignements concernant la prestation :

[marielaurevonne@icloud.com](mailto:marielaurevonne@icloud.com)

#### **Article 4 : ELEMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS**

- Proposition sous forme de contrat ou convention avec l'établissement qui devra reprendre de façon exhaustive claire et chiffrée les éléments de l'offre proposée
- Précision des éléments d'assurance annulation : la proposition doit présenter les garanties d'assurance et conditions d'annulation (assurance annulation groupe **et** individuelle)
- Dossier de voyage complet : déroulement du séjour détaillé, éléments techniques notamment distance entre le lieu d'hébergement et les pistes.
- L'offre sur les modalités d'acompte sera conforme à la loi n°92-645 du 13 juillet 1992, au décret n°94-490 du 15 juin 1994 et la circulaire n°97-193 du 11 septembre 1997 : acomptes jusqu'à 70 % du cout total des prestations, le solde sera versé après service fait.
- Les factures seront IMPERATIVEMENT déposées sur CHORUS PORTAIL PRO. Les factures feront précisément mention des éléments du contrat à l'appui duquel se fondent les éléments de facturatio. N° de SIRET 19671601300012
- Le formalisme des factures sera conforme à l'annexe C du décret n°2007-450 du 25 mars 2007
  - Nom ou raison sociale du créancier
  - Numéro SIRET ou SIREN
  - Date d'exécution des services ou de livraison des fournitures et désignation de la collectivité débitrice
  - Pour chacune des prestations rendues la dénomination précise, selon le cas les prix unitaires et les quantités ou bien les prix forfaitaires
  - Le montant de la TVA légalement applicable ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération
  - Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à l'opération

#### **ARTICLE 5 : OFFRES**

Période de consultation : du 01/06/2022 au 20/06/2022

Mode de réception des offres : par courriel électronique à :

- [Intendant.0671601b@ac-strasbourg.fr](mailto:Intendant.0671601b@ac-strasbourg.fr)
- Sur le site AJI pour l'Education

Date limite de réception des offres : **20 juin 2022 à 12 heures**

- Pour être recevable, l'offre du candidat devra être constituée des éléments suivants (rédigés en français):
  - Contrat ou convention qui reprend de façon exhaustive, claire et chiffrée les éléments de l'offre proposée
  - Le présent cahier des clauses particulières daté et signé
  - La documentation sur les prestations présentées
  - Attestation d'assurance responsabilité civile et garanties financières
  - Extrait Kbis
  - Attestation sur la situation juridique et financière de l'Entreprise au regard des obligations fiscales et sociale
- Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
- L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :
  - Qualité des produits : 60%
  - Prix : 40%

Lu et approuvé  
le.....

Nom et qualité du signataire

Signature